

Présentation en Conseil Municipal

Jeudi 29 Février 2024

Loi relative à l'Accélération de la
Production d'Énergies Renouvelables
10 mars 2023 dite loi « **APER** »

Réalisation de 6 cartographies

- Potentiel solaire en toiture
- Potentiel solaire au sol
- Potentiel éolien terrestre
- Potentiel géothermique
- Potentiel de méthanisation et biogaz
- Potentiel de développement des réseaux de chaleurs et de froid

Trois zones définies :

- **Zones d'accélération** : Zones jugées préférentielles et prioritaires pour le développement des énergies renouvelables. Elles ne sont pas exclusives
- **Zones neutres**
- **Zones d'exclusion** : Zones sur lesquelles l'implantation de projets d'énergies renouvelables ne sera pas autorisée.



Le solaire



Le **solaire photovoltaïque** consiste à convertir la lumière du soleil en électricité grâce aux panneaux photovoltaïques. L'électricité ainsi produite peut être utilisée pour place ou injectée dans le réseau public de distribution électrique.

Il présente l'atout majeur d'exister sous différentes technologies et de pouvoir être installé de manière variée sur divers types de terrains ou de surfaces.

Le **solaire thermique** permet de convertir le rayonnement du soleil en énergie calorifique. Le fluide caloporteur qui circule à l'intérieur (mélange d'eau et antigel) est réchauffé et rejoint ensuite le ballon de stockage pour transporter sa chaleur. L'énergie peut être valorisée pour la production d'eau chaude sanitaire, le chauffage ou encore l'alimentation de réseaux de chaleur.

006-210601183-20240229-2024_011BIS-DE

Reçu le 07/03/2024

Publié le 07/03/2024

Légende

- zones d'exclusion
- Limites de la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne
- Limites de communes



Aucune zone d'accélération des EnR n'a été définie.
Le périmètre d'exclusion correspond au zonage Natura 2000 (ZSC) et au zones agricoles du PLU.
Le reste de la commune a été retenue en zone neutre.

0 0,5 1 Km
1:28 500 ème

Sources : Zones d'accélération – Mairie de Saint-Cézaire-sur-Siagne ©2024
Limites administratives: ADMIN EXPRESS COG v3p1® 2022 © IGN
Fond de carte: © OpenStreetMap and contributors

Cartographie: SIG / IML® - © Pays de Grasse - 01/2024



006-210601183-20240229-2024_011BIS-DE

Reçu le 07/03/2024

Publié le 07/03/2024

Légende

Zones d'accélération des énergies renouvelables

Cadastre 2023

Bâtiments

- Durs
- Légers
- Parcelles
- Limites de la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne
- Limites de communes

École primaire
Collet de
Gascq

Saint-Vallier-de-Thiey

Cabris

Spéracèdes

Spéracèdes

La zone d'accélération des EnR correspond aux zonages A et U du PLU
hors futur PDA (village) et hors Dolmen de la Graou (Périmètre de
protection de 5m).
Le reste de la commune est en zone neutre.

Tourrettes

Callian

Le Tignet

Le Tignet

Montauroux



0 0,5 1 Km
1:28 500 ème

Sources : Zones d'accélération – Mairie de Saint-Cézaire-sur-Siagne ©2024
PCI Vecteur® - © DGFIP – 2023
Limites administratives: ADMIN EXPRESS COG v3p1® 2022 © IGN
Fond de carte: © OpenStreetMap and contributors

Cartographie: SIG / IML® - © Pays de Grasse - 01/2024



L'éolien



Une **éolienne** transforme l'énergie mécanique du vent en électricité grâce à un générateur situé à l'intérieur de la nacelle de l'éolienne.

Cette électricité est ensuite injectée dans le réseau électrique. Une éolienne se caractérise par sa puissance nominale.

En France, la plupart des éoliennes terrestres installées ont une puissance unitaire de 2 à 4,5 MW, pour un diamètre de rotor compris entre 75 et 150 mètres et une hauteur totale comprise en 100 et 200 mètres.

006-210601183-20240229-2024_011BIS-DE

Reçu le 07/03/2024

Publié le 07/03/2024

Légende

- Zone d'exclusion
- Limites de la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne
- Limites de communes

École primaire
Collet de
Gasq

Saint-Vallier-de-Thiey

Cabris

Spéracèdes

Spéracède

Le Tignet

Le Tignet

Val de Tignet

Saint-Cézaire
sur-Siagne

Toute la commune a été définie en zone d'exclusion

Tourrettes

Callian

Les Plaines
de Mireur

Montauroux

Les Bas Gaud
S. MonsLes Hautes
Blaquières

La Siagnole

0 0,5 1 Km

1:28 500 ème

Sources : Zones d'accélération – Mairie de Saint-Cézaire-sur-Siagne ©2024

Limites administratives: ADMIN EXPRESS COG v3p1® 2022 © IGN

Fond de carte: © OpenStreetMap and contributors

Cartographie: SIG / IML® - © Pays de Grasse - 01/2024



La géothermie



Géothermie de surface : Également connue sous le nom de « géothermie Très Basse Energie » ou « géothermie assistée par pompe à chaleur », elle permet de tirer parti de l'énergie thermique du sous-sol. Le principe est simple : capter l'énergie du sous-sol et la restituer au niveau de température désiré par le biais d'une pompe à chaleur géothermique. Elle permet de répondre aux besoins de chauffage, eaux chaude sanitaire, refroidissement ou rafraîchissement, aux centres aquatiques voire même au secteur agricole.

Géothermie profonde : Il s'agit de l'exploitation de l'énergie contenue dans le sous-sol, à des profondeurs comprises entre 200 et 2 500 m de profondeur

Légende

- Zones d'accélération des énergies renouvelables
- ▬ Limites de la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne
- ▬ Limites de communes



Aucun périmètre neutre ou d'exclusion n'a été défini.
Toute la commune a été retenue en zone d'accélération des ENR.

0 0,5 1 Km
1:28 500 ème

Sources : Zones d'accélération – Mairie de Saint-Cézaire-sur-Siagne ©2024
Limites administratives: ADMIN EXPRESS COG v3p1 © 2022 © IGN
Fond de carte: © OpenStreetMap and contributors

Cartographie: SIG / IML® - © Pays de Grasse - 01/2024



La méthanisation



C'est un processus qui permet de produire du biogaz à partir de la fermentation de matières organiques. Ce gaz est ensuite utilisé pour produire de l'énergie sous forme de biométhane, d'électricité, de chaleur ou encore de biocarburant.

Elle permet de conjuguer gestion responsable des déchets, production d'énergies renouvelables et réduction de l'impact environnemental.

006-210601183-20240229-2024_011BIS-DE

Reçu le 07/03/2024

Publié le 07/03/2024

Légende

Zones d'accélération des énergies renouvelables

■ Déchetterie (PLU: Nd)

Cadastre 2023

Bâtiments

■ Durs

■ Légers

■ Parcelles

■ Limites de la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne

■ Limites de communes

La zone d'accélération des EnR retenue correspond au zonage Nd
du PLU (déchetterie)
Le reste de la commune a été définie en zone neutre

0 0.5 1 Km
1:28 500 ème

Sources : Zones d'accélération – Mairie de Saint-Cézaire-sur-Siagne ©2024

PCI Vecteur ® - © DGFIP – 2023

Limites administratives: ADMIN EXPRESS COG v3p1® 2022 © IGN

Fond de carte: © OpenStreetMap and contributors

Cartographie: SIG / IML® - © Pays de Grasse - 01/2024



**Pays
de
Grasse**
communauté
d'agglomération

École primaire
Collet de
Gascq**Saint-Vallier-de-Thiey****Spéracèdes**

Spéracède

Le Tignet

Le Tignet

**Saint-Cézaire
sur-Siagne**

Montauroux**Callian****Tourrettes**Les Plaines
de MireurLes Hautes
Blaquières

L. de Siagne

Route de M

Le Brusquet
Font du
Brusquet

Le Content

Les réseaux de chaleur et de froid



C'est un système de distribution centralisée de chaleur qui transporte de la chaleur produite localement. Les réseaux de chaleur permettent de fournir localement du chauffage et de l'eau chaude sanitaire à divers bâtiments : résidentiels, communaux, commerciaux...

Le partage de chaleur produite contribue à l'efficacité énergétique et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Les réseaux de chaleur et de froid

Un ou plusieurs moyens de production de chaleur centralisés peuvent être raccordés au réseau de chaleur. En particulier, les réseaux de chaleur permettent le développement des énergies renouvelables et de récupération telles que :

- ✓ Biomasse ;
- ✓ Géothermie (profonde, de surface, sur eaux de mer, de lac ou eaux usées...)
- ✓ Solaire thermique
- ✓ Chaleur de récupération issues d'unités d'incinération de déchets, de sites industriels, de data center, etc...

Un projet de réseaux de chaleur peut être développé à l'initiative des citoyens et de la collectivité. Lors d'un portage conjoint entre développeur privé et collectif de citoyens et/ou collectivité, on parle de co-développement.

Les réseaux de chaleur constituent une infrastructure de transition énergétique de long terme structurante pour un quartier.



Potentiel de développement de réseaux de chaleur et de froid

AR Prefecture
006-210601183-20240229-2024_011BIS-DE
Reçu le 07/03/2024
Publié le 07/03/2024

Légende
Zones d'accélération des énergies renouvelables
Zone urbaine (PLU)
Cadastre 2023
Bâtiments
Durs
Légers
Parcelles
Limites de la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne
Limites de communes

